

SIVOS ST CYR/LA RONDE
(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)
Place de la Mairie 17170 LA RONDE
Tél. : 05 46 34 73 10
Sivos.saintcyrlaronde@laronde17.fr

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU SIVOS
Séance du lundi 15 mai 2023 à 18 h 45

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mai 2023 à 18 h 45, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de La Ronde, sous la présidence de Madame Johanna GRASSET, Présidente du SIVOS ST CYR/LA RONDE.

Présents :

Mme Johanna GRASSET, **déléguée titulaire de ST CYR DU DORET ;**
Mme Nathalie SHOPPE, **déléguée suppléante de ST CYR DU DORET ;**
Mme Elodie VIAUD, **déléguée suppléante de ST CYR DU DORET ;**
M. Florent ROUSSEAUX, **délégué titulaire de LA RONDE ;**
M. Emmanuel TURGNE, **délégué suppléant de LA RONDE ;**

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre SERVANT, **délégué titulaire de LA RONDE**
Monsieur Bastien CHARRE, **délégué titulaire de LA RONDE ;**
Mme Gislaine GOT, **déléguée titulaire de ST CYR DU DORET ;**
Mme Aurore CASTELLIER, **déléguée titulaire de ST CYR DU DORET ;**

Date de convocation : 9 mai 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Florent ROUSSEAUX

Nbre de membres en exercice : 6

Nbre de membres présents : 5

Nbre de votants : 5

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du mercredi 3 avril 2022.
- Délibération remplacement de la pompe à chaleur du restaurant scolaire.
- Modification du tableau des effectifs des agents.
- Tarif cantine pour l'année 2023-2024.
- Horaire de garderie du matin.
- Problème Financier.
- Questionnement autour du restaurant scolaire : cuisinier/ prestataire.

A noter, étaient invités et présents :

La directrice de l'école : Stéphanie VICCENZOTTO

La directrice du centre de loisirs : Fleur LOIZEAU

En Représentants des Parents d'élèves (RPE) : Benjamin BEAUBEAU, Pamela BROSSIER,
Maxime BOCHER, Alix PAIN, Delphine RICHARD, Nicolas SOUCHET

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU du COMITE SYNDICAL DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Madame la Présidente invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du lundi 3 avril 2023.

En l'absence d'observations, le Comité Syndical approuve ce procès-verbal.

2 – DELIBERATION REMPLACEMENT DE LA POMPE A CHALEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame la Présidente informe l'assemblée des problèmes de chauffage avec la pompe à chaleur actuelle.

Celle-ci a déjà eu une réparation cet été. Mais un autre problème est survenu depuis. Suite au passage de la société PSI, Madame la Présidente expose les 3 solutions proposées :

- effectuer une soudure, sans garantie de fonctionnement.
- changer la pièce défectueuse.
- remplacer la pompe à chaleur par une nouvelle.

A savoir, la pompe à chaleur actuelle a 11 ans.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, opte pour le remplacement de la pompe à chaleur, après une mise en concurrence et autorise Madame la Présidente à signer le devis et à solliciter des subventions.

3 DÉLIBÉRATION FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant du SIVOS ST CYR/LA RONDE sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Le Comité Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

1- APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité (ou de l'établissement) à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

SERVICE	FILIÈRE	GRADE/EMPLOI	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES POURVUS
ÉCOLE	ANIMATION	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} CLASSE	ATSEM Accueil périscolaire Ménage	35 H	OUI
ÉCOLE	TECHNIQUE	Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} CLASSE	ATSEM Accueil périscolaire Ménage	35 H	OUI

2. PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4 – RESTAURANT SCOLAIRE - TARIFS CANTINE ANNEE 2023/2024 :

Madame la Présidente propose à l'assemblée soit de reconduire les mêmes tarifs de la cantine que l'année précédente ou d'appliquer une augmentation pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Comité Syndical après discussion vote à l'unanimité des membres présents une majoration de 10 centimes pour les repas des maternelles, élémentaires et adultes.

Les nouveaux tarifs applicables à la rentrée scolaire 2023/2024 seront les suivants :

Maternelles	2.88 €
Elémentaires	3.15 €
Présence cantine : - Enfants qui, pour des raisons médicales reconnues par le médecin scolaire, apportent leurs repas - Adultes apportant leur repas (enseignant, AVS ...)	0.50 €
<u>Repas enfants non inscrits :</u>	
Maternelles	5.66 €
Elémentaires	6.20 €
Repas adultes	5.70 €
Repas adultes subventionnés	4.41 €

Madame la Présidente est chargée d'informer les familles de cette augmentation.

5- HORAIRES DE GARDERIE DU MATIN :

Madame la Présidente informe l'assemblée que suite à la demande de certaines familles, les horaires de garderie avaient été avancés cette année à 6h45. Au regard du pointage de la garderie, ce quart d'heure supplémentaire semble peu utilisé.

Madame la présidente interroge sur l'intérêt de conserver ses horaires l'an prochain, en sachant que cette ouverture nécessite la présence de deux professionnelles. Suite aux échanges entre les membres présents, madame la présidente propose que cette ouverture soit soumise à une inscription au plus tard 15 jours avant, permettant ainsi aux professionnelles de n'ouvrir qu'à 7h, si aucun enfant n'est inscrit.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** la proposition concernant l'ouverture de la garderie à 6 h 45 avec système d'inscription ;
- **Autorise** Madame la Présidente à en informer les familles concernées par la demande ;
- **Autorise** Madame la Présidente à en informer et à modifier le planning de l'agent concerné en conséquence ;

6 – PROBLEME FINANCIER

Madame la présidente informe l'assemblée, que le dossier de subvention du SIVOS pour la construction d'une salle de motricité n'a pas été retenu.

Le projet ne pourra donc pas avoir lieu l'année prochaine, mais sera représenté à la prochaine commission.

Le SIVOS doit tout de même régler les honoraires de l'architecte d'un montant de 12 000 euros.

La trésorerie du SIVOS étant fragile et pour éviter des annuités avec un prêt bancaire, Madame la Présidente propose que les frais soient supportés par les communes de La Ronde et de St Cyr du Doret au prorata de la population et des élèves de chacune.

Soit :

- 4 562.00 euros pour St Cyr
- 7438.00 euros pour La Ronde

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** la proposition concernant la prise en charge des honoraires de l'architecte par les 2 communes.
- **Autorise** Madame la Présidente à en informer les communes concernées par la demande ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10.

Le présent P. V. sera affiché à l'école et un exemplaire sera remis à la directrice de l'école.

La prochaine réunion du comité syndical sera fixée ultérieurement.

